

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MAI 2026 A MOLLENS

La séance est ouverte à 20h10.

M. Antoine Gavin, président, souhaite la bienvenue à Mollens et remercie les membres présents.

2. Appel

Présents :	pour le Codir :	MM. Yves Coeytaux, Mauro Scascighini et Jean-Marc Berguer
	délégués(es) :	Mme Angèle Deillon et MM. Christian Croisier, Antoine Gavin, Patrick Badan, Fabien Dauphin, François Goldenschue
Excusées :	déléguée :	Mme Doris Wicky
	déléguée	
	suppléante :	Mme Marie-Paule Borel
Non-excusés :	délégués	MM. Philippe Gendret et Alexandre Rosset

3. Assermentations éventuelles

Aucune assermentation à ce jour.

4. Approbation de l'ordre du jour

Il est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

5. Election statutaire du (de la) président(e) du Conseil intercommunal

Conformément aux statuts de l'association, l'assemblée doit réélire les membres du CI.

Ceux-ci sont toutes et tous élus(es) jusqu'à la séance d'assermentation de la prochaine législature 2026-2031, soit le 18 août 2026.

M. Antoine Gavin est élu président, à l'unanimité, par acclamation.

6. Election statutaire du (de la) vice-président(e) du Conseil intercommunal

Par téléphone, Mme Doris Wicky accepte de garder son poste de vice-présidente. Elle est donc élue à l'unanimité, par acclamation.

7. Election statutaire de deux scrutateurs(trices)

M. Fabien Dauphin est élu scrutateur, à l'unanimité, par acclamation.

Arrivant en fin de législature, exceptionnellement et surtout si une éventuelle séance est organisée avant le 18 août 2026, M. Alexandre Rosset sera, si nécessaire, contacté par M. Antoine Gavin, président, afin de lui demander s'il accepte de rester scrutateur. Place qu'il occupe depuis le 8 mai 2025.

8. Election statutaire de deux scrutateurs(trices) suppléants(es)

M. Patrick Badan est élu scrutateur suppléant, à l'unanimité, par acclamation.

Arrivant en fin de législature, exceptionnellement et surtout si une éventuelle séance est organisée avant le 18 août 2026, M. Philippe Gendret sera, si nécessaire, également contacté par M. Antoine Gavin, président, afin de lui demander s'il accepte de garder le poste de scrutateur suppléant. Place qu'il occupe depuis le 8 octobre 2025.

9. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2025

Mme Angèle Deillon s'interroge sur le fait d'avoir été élue à la commission de gestion jusqu'à la prochaine séance, comme mentionné au point 5 de ce procès-verbal.

Il s'agit d'une erreur de la secrétaire, qui présente ses excuses. En effet, les membres de cette commission sont élus pour la durée de la législature et non pour une année.

Correction prise en considération, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

10. Préavis No 1/2026 – Comptes et gestion de l'année 2025

Le rapport de la commission de gestion, lu par M. François Goldenschue, présente les remarques suivantes :

- CHF 1'500.-- en moins dans le traitement du personnel vu la diminution des séances, donc moins d'heures ;
- Toutes les heures ont enfin été facturées concernant la surveillance du réseau ;
- Les CHF 20'000.-- au budget non pas été utilisés pour l'achat et l'entretien des compteurs, car l'entreprise mandatée n'a pas le temps d'effectuer ces travaux. Le Codir, mécontent, fera le nécessaire pour changer les choses ;
- Un dépassement de CHF 14'007,40 pour l'entretien du réseau est dû à des imprévus au pompage du Parc ; ces travaux pour CHF 24'892.90 représentent le solde qui avait été annoncé lors de l'assemblée, à Mollens, il y a 2 ans.
- Les CHF 1'000.-- supplémentaires concernant les frais bancaires résultent du renouvellement de l'emprunt mentionné au point 81-3222.1
- Les CHF 130'000.-- mis au budget pour le remboursement de tiers étaient quelque peu exagérés ; il serait mieux d'inscrire un chiffre plus raisonnable ;
- Les factures aux débiteurs ont été faites en décembre, donc la majorité seront payées en début d'année 2026 ;
- Il est constaté dans l'ensemble que le budget «dépense» est tenu, mais que les revenus de la taxe sur l'eau ne les couvrent pas. Ne faudrait-il pas augmenter légèrement cette taxe ? Cette taxe unique n'a pas été facturée sur 2025, mais en janvier 2026 et non mise en transitoire pour des questions de TVA, cela représente environ CHF 24'000.--.

Les revenus sont de CHF 222'607.67 et les charges de CHF 251'281.99 ce qui donne un déficit prélevé à fonds de réserve de CHF 28'674.32.

La commission propose d'accepter les comptes et la gestion pour 2025 et d'en donner décharge au Codir et au boursier.

Ce préavis est mis en discussion.

M. Pierre-Denis Pellet rebondit sur le terme de taxe unique qui est faux. Il s'agit de la taxe de raccordement pour 2 bâtiments.

M. Patrick Badan demande si un pourcentage ou un minima est obligatoire pour le montant du fonds de réserve. Cette opération comptable doit équilibrer les comptes ; le montant peut être négatif et la possibilité d'élever les taxes existe.

Aucune autre remarque n'est formulée, le préavis est mis en votation.

Le Conseil Intercommunal,

- vu le préavis No 1/2026 du Comité Directeur,
- entendu le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide :

- D'accepter les comptes 2025 tels que présentés, se soldant par un excédent de charges de CHF 28'674.32, équilibré par prélèvement à fonds de réserve ;
- D'en donner décharge au boursier et au Comité Directeur ;
- D'approuver la gestion du Comité Directeur pour l'année 2025.

11. Communications du Comité de Direction

M. Jean-Marc Berguer informe sur l'évolution des essais de pompages au Grand-Marais. Le Codir a été fortement sollicité pour plusieurs séances avec les différents ingénieurs de l'Etat de Vaud. La situation est actuellement très complexe entre les différents intervenants, situation « d'usine à gaz » !!

Il ressort que les tests déjà effectués au Grand-Marais, qui ont donné des résultats montrant une eau de très bonne qualité, ne sont pas valables. De ce fait, il faut refaire des tests sur demande d'un ingénieur. Ceci engendre encore des frais pour des travaux supplémentaires et également pour le traitement du manganèse et du fer. Ils sont estimés entre CHF 80'000.-- et CHF 90'000.--. Lors de ces tests, l'eau sera pompée au Grand-Marais et déversée dans le Veyron. Ce nouvel essai sera réalisé par la pose d'une pompe qui nécessitera une grande et puissante génératrice.

La commune de Yens n'a pas besoin d'eau, mais de droits de passages pour les communes du bas. La SAGEP est une société anonyme. Elle est formée de plusieurs associations intercommunales et touche les communes de Lully, Tolochenaz, Denens, Echichens, entre autres. Des investissements pour un groupement de toutes ces communes du bas, sont projetés à 2 millions de francs. Le prix du m3 d'eau prendrait l'ascenseur. La possibilité que l'AIEBBM devienne actionnaire au sein de cette société, uniquement pour la station de pompage du Grand-Marais, permettrait de garder un prix du m3 d'eau plus ou moins raisonnable. Cet investissement serait alors dilué et un retour financier plus intéressant pourrait apparaître en étant actionnaire.

Une séance extraordinaire de l'AIEBBM avec les ingénieurs du Canton sera organisée afin d'obtenir des précisions sur le futur de la gestion de l'eau au pied du Jura.

Dans les grandes lignes, il ne faut pas que l'AIEBBM se fasse «manger» par la SAGEP. Cette société anonyme d'associations intercommunales gèrerait à 100% l'eau des communes du bas concernées et l'AIEBBM resterait maître de la gestion de l'eau des 3 communes actuelles.

Toutes les données de ces futurs travaux ne sont pas connues et il ne faut surtout rien précipiter. Le Canton pourrait impacter l'utilisation de l'eau. Il ne faut pas oublier que c'est lui qui délivre le permis d'utilisation d'une concession.

Au sujet du débit, faisons un petit retour en arrière. En 1918, une concession pour 300 l/min avait été faite. A l'époque, beaucoup plus d'eau arrivait au Grand-Maraïs.

Dans les discussions au sein de l'assemblée, il a été proposé d'amener l'eau directement dans Le Ruché. Le Ruché est un petit affluent du Veyron sis sur la commune de Ballens. En cas d'intempéries, l'eau passe de toute manière dans ce petit ruisseau. Cette solution semble plus simple, car le terrain pour y accéder est plat. Cette façon de procéder n'a jamais été discutée avec les ingénieurs du Canton.

Le CI souhaite beaucoup de courage aux membres du Codir, qui doivent continuer à avancer dans cette étude avec le canton.

Lors de la dernière séance M. Alexandre Rosset était intervenu au sujet du concessionnaire pour la télégestion. M. Yves Coeytaux s'est renseigné et l'entreprise Swisscom reste la plus sûre actuellement.

12. Propositions individuelles et divers

Il est précisé que tous les membres de l'AIEBBM, Comité Directeur, Conseil intercommunal, restent en poste jusqu'au 18 août 2026. Lors des séances d'assermentation des autorités communales, les nouveaux(elles) délégués(es) ne seront assermentés(es) qu'auprès de leur Conseil général.

Assermentation par M. le Préfet le 18 août 2026 à 20h00 à Apples.

La séance extraordinaire concernant le puits du Grand-Maraïs, avec les ingénieurs, pourrait éventuellement avoir lieu le jeudi 25 juin. Date à confirmer.

La parole n'est plus sollicitée.

M. le président remercie l'assemblée et clôt la séance à 20h45.

Le président :

La secrétaire :

  

Antoine Gavin Francine Meyer